



Photo: Massimo Greco

YVERDON-LES-BAINS

L'homme qui maltraitait sa compagne risque huit ans de prison

30 OCTOBRE 2019 | EDITION N°2613

LA RÉGION

Votre publicité ici

Yverdon-les-Bains - Le jugement du Nord-Vaudois ayant brutalisé sa compagne durant plusieurs mois se poursuivait, hier. Les avocats se sont penchés sur les

caractères des deux protagonistes.

La compagne de Roberto* était-elle amoureuse de lui ou cherchait-elle à obtenir un titre de séjour en Suisse? Et quelle était la personnalité du prévenu, un cocaïnomane qui a maltraité sa compagne à de multiples reprises? Ce sont quelques-unes des questions que se sont posées les avocates lors de leurs plaidoiries, mardi. Ils ont mis l'accent sur le caractère des deux acteurs de cette affaire, dont nous rendions compte dans La Région d'hier.

Le Ministère public a notamment requis une peine privative de liberté de huit ans, ainsi que le renvoi de Roberto en Italie pour 10 ans, ce dernier étant détenteur d'un permis C. Les gifles, les coups, ainsi que les humiliations subies par son ex-compagne d'origine brésilienne ont été admis, contrairement aux accusations les plus graves, qui ont été niées. La défense demande que celui qui a déjà passé plus d'une année en prison préventive puisse être libéré à Noël.

«Pour les papiers»

Parmi les cas non admis, on trouve l'agression sexuelle, point culminant des violences qu'aurait subies l'ancienne partenaire de l'accusé. Roberto l'aurait forcée à endurer une sodomie, suivie d'une fellation. «Il y a un souci dans la version de la plaignante», a lancé Me Regina Andrade, avocate de l'accusé. Lors de ce rapport, la femme a expliqué être demeurée seule un court instant, alors que Roberto était allé chercher du lubrifiant. «La victime prétend donc être restée sagement les fesses à l'air durant ce moment, alors qu'elle aurait pu crier à l'aide ou bloquer la porte de la chambre avec une armoire?, s'est interrogée l'avocate de la défense. On a tous un instinct de survie.»

Me Regina Andrade y voit un mensonge, qui s'expliquerait par la nature même de la relation entre Roberto et son ex-compagne, qui souhaitait étudier en Suisse. Celle-ci se serait mise en couple dans le seul but d'obtenir un titre de séjour. «Qui pourrait tomber amoureux de mon client? Mais il était assez stupide pour servir les intérêts de cette femme, a affirmé l'avocate. Cependant, lorsque la femme de Roberto (ndlr: dont il était séparé, mais pas officiellement divorcé) a retiré sa procédure de divorce, les plans de la victime ont été perturbés et mon client est devenu un poids pour elle.»

Une vision de l'affaire à laquelle n'adhère pas le Ministère public. «Si c'était pour les papiers, pourquoi la victime, une femme jeune et belle, aurait-elle visé un homme marié, qui a des enfants et qui la bat?», a questionné la procureure, qui ne croit pas à «la théorie du complot imaginée par la défense». «Lors de sa déposition, ma cliente a utilisé des termes mesurés et a fourni des détails très précis», a estimé Me Manuela Ryter, l'avocate de la victime, qui a assuré que l'ancienne partenaire de Roberto en était amoureuse. Or, selon la partie plaignante, «le mensonge est une tradition pour Roberto», qui a admis ne pas avoir dit la vérité aux autorités lors d'accidents de la route notamment.

Me Manuela Ryter s'est ensuite penchée sur la vision de la femme qu'a le prévenu. «Dans son monde, le mâle possède sa femelle, s'est-elle exclamée. Il a réduit son ex-compagne à une forme d'esclave de ses lubies. On ne peut pas exclure qu'il n'aurait pas fini par tuer ma cliente s'ils étaient restés ensemble.» Les juges rendent leur verdict cet après-midi.

*Prénom d'emprunt

Massimo Greco

PARTENAIRES

SPRINT

VOTRE IMPRIMEUR SA

Rédaction de La Région Nord vaudois

Rue du Lac 12-14

1401 Yverdon-les-Bains

T 024 424 11 55

F 024 424 11 56

redaction@laregion.ch

Publicité

T 024 424 11 55

F 024 424 11 56

publicite@laregion.ch

Tarifs publicitaires 